



Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire assure le transport quotidien d'environ 500 élèves sur le territoire pour desservir les collèges de PLANCOËT et CREHEN. La sécurité des enfants transportés constitue une préoccupation constante.

## **LA SECURITE est l'affaire de TOUS !**

### **Tout automobiliste doit être vigilant à l'approche d'un car scolaire**

➔ La ceinture **est obligatoire** même dans les cars, elle doit être mise durant tout le trajet.

Dès que les élèves regagnent leur place dans le car (sous peine d'une amende de 135 euros)

Il est autorisé de détacher sa ceinture et de quitter sa place seulement lorsque le car est arrêté.



➔ La traversée doit être sécurisée, **il ne faut jamais passer devant le car.**



Le matin, il faut être présent 5 minutes avant l'heure normale d'arrivée du car. Il convient d'attendre à l'arrêt indiqué, du bon côté de la chaussée, en s'éloignant du bord du trottoir. La montée se fait en file indienne sans bousculade.

Le soir, il faut descendre au point d'arrêt qui est affecté en file indienne, sans bousculade, et en s'éloignant du car par la suite. S'il faut traverser, il est impératif d'attendre que le car soit parti et soit suffisamment éloigné pour une meilleure visibilité.

Il ne faut pas jouer sur l'espace prévu pour l'arrêt du car.

➔ Le gilet jaune **est fortement conseillé** surtout pour la période hivernale

Cette chasuble doit ainsi permettre aux élèves d'être davantage visibles des automobilistes lorsqu'ils se déplacent entre leur domicile et l'arrêt et lorsqu'ils attendent l'autocar.

Il est nécessaire de porter ce gilet jaune en toutes circonstances et principalement pendant toute la période hivernale (octobre jusqu'à mars).

